

REMUNERATION DES CADRES DIRIGEANTS : APRES L'INDIGNATION, L'ACTION

Bureau Central, le 24 février 2017 - N° 05/17

Les informations livrées en Comité Central d'Etablissement sur la rémunération de nos 14 cadres dirigeants ont transformé une indignation légitime en colère.

Il a été annoncé dans plusieurs communications syndicales une augmentation de 67 % de la rémunération du Comité Exécutif (les 14 cadres dirigeants en question). C'est sur la base des comptes sociaux d'Air France SA que ces chiffres sont sortis. Ils sont censés être certifiés par des commissaires aux comptes et présentés au Conseil d'Administration. Sous la pression de la CGT, SUD et FO, des explications sur ces augmentations ont été demandées à la Direction Générale. Malgré la présence en séance de plusieurs cadres de la comptabilité, des finances et du contrôle de gestion, la Direction a eu le plus grand mal à répondre. Finalement, dans la précipitation, elle a donné de nouveaux chiffres qui ont ramené l'augmentation à « seulement » 41 % !!! Ce matin dans un Flash actu, l'enveloppe qu'ils s'octroient n'a augmenté « que de 17,6 % » !!! Le malaise est palpable. Cette communication laisse entendre que la Direction publie des documents comptables sans grande valeur, ce qui serait très dangereux (nous n'osons pas le croire).

Prenons le parti de sa bonne foi. Les dirigeants pensent-ils qu'une enveloppe même réduite à 4 millions d'euros et répartie sur 14 salariés ne suscite pas la même indignation et la même colère ?

Le 7 mars, le premier round des Négociations Annuelles Obligatoires doit avoir lieu au Siège. Les questions de rémunérations vont être abordées. C'est l'occasion de se faire entendre. Sur le parvis du Siège ou devant les aéroports pour les provinciaux et nos collègues des DOM, tous secteurs confondus, Force Ouvrière appelle à la grève et à des rassemblements pour que nos salaires varient dans le même sens que celui de nos cadres dirigeants, c'est-à-dire à la hausse !!! Et nous serons tout-à-fait prêts à nous contenter des 17,6 % qu'ils se sont accordés.

POUR DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE, LE 7 MARS GREVE ET RASSEMBLEMENTS DANS TOUTE LA FRANCE

Ce mouvement sera très probablement porté par plusieurs organisations syndicales. Sud Aérien a d'ores et déjà appelé à la grève le même jour. Les discussions intersyndicales sont intenses. Soyez sûrs que d'autres organisations sont dans le même état d'esprit que nous. Nous reviendrons vers vous pour des modalités plus précises.

Nous rappelons aux salariés des secteurs soumis à la loi Diard qu'ils doivent informer leur hiérarchie 48 heures avant le début de la grève.

Christophe Malloggi
Secrétaire Général